

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 03/346 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 RELATIF AU MARCHE  
N° 053.200 POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE  
A L'INTERSECTION DE LA ROUTE NATIONALE 196 AVEC LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE 103 A ECCICA SUARELLA**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2003**

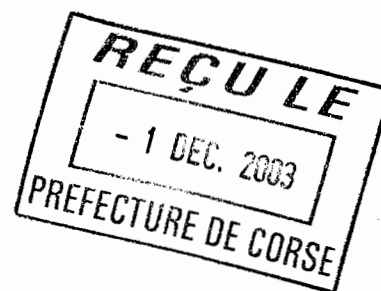
L'An deux mille trois, et le vingt et un novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PIETRI Don Pierre, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri  
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
M. JALPI Jean à M. VERSINI Sauveur  
M. MURACCIOLI Martin à M. SINDALI Antoine  
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. RUAULT Paul  
M. SANTINI Ange à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Jean-Charles, FILIPPI César, GALLETTI François, GERONIMI Jean-Valère, LUCIANI Paul-Antoine, MOTRONI Jean, PERETTI Philippe, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 053.2000 passé avec l'entreprise SPANU pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la Route Nationale 196 avec la Route Départementale 103 à ECCICA SUARELLA portant le montant du marché à 692 625,82 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

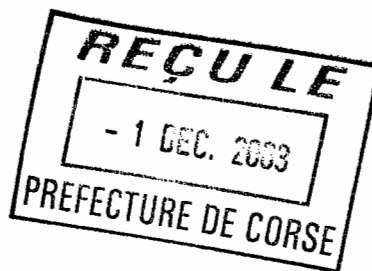
Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 21 novembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

José ROSSI

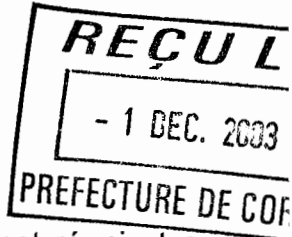


**ANNEXE**

**REÇU**  
- 1 DEC. 2003  
PREFECTURE DE CORSE

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : ROUTE NATIONALE 196  
 RECALIBRAGE DE LA SECTION PISCIATELLO / CAURO  
 AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE  
 DE LA RN 196 ET DE LA RD 103  
 COMMUNES D'ECCICA SUARELLA**



En date du 22 octobre 2003, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 053/2000 concernant les travaux de recalibrage de la Route Nationale 196 entre Pisciatello et Cauro - Aménagement du carrefour giratoire de la Route Nationale 196 et de la Route Départementale 103, sur la commune d'Eccica Suarella.

Cet avenant a pour objet d'introduire des prix supplémentaires et d'augmenter la masse initiale du marché.

### **I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRE**

La procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 29 mars 2000.

Elle a fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants :

- Corse Matin - Le Journal de la Corse - Le Moniteur - Le B. O. A. M. P. - Le JOCE

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 30 mai 2000. Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2000, le marché a été attribué.

Les principales clauses du marché passé avec l'entreprise SPANU étaient les suivantes :

- Montant T.T.C. du marché : 644 255,40 €,
- Marché à prix fermes, actualisables,
- Délais d'exécution du marché : 8 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira de les commencer. Une période de préparation de trente jours, non comprise dans le délai, est prévue.

### **II - SITUATION ACTUELLE**

Les travaux ont été engagés le 7 janvier 2002 pour une durée de 8 mois par OS n°127 / 2001 du 13 décembre 2001.

Le 16 décembre 2002, par décision du maître d'ouvrage, la date de début des travaux a été reportée au 23 octobre 2002, avec une interruption des travaux durant la période estivale, portant la date de fin de chantier, hors intempéries et imprévus au 23 septembre 2003.

Les intempéries ont été signifiées à l'entreprise le 23 septembre 2003 par OS n° 106/2003. de ce fait, la date de fin des délais est reportée au 13 octobre 2003.

L'avancement actuel du chantier est le suivant :

- Les travaux de terrassements et de chaussée sont réalisés à 40 %,
- La réalisation des trottoirs est de l'ordre de 40 %,
- L'assainissement est réalisé à 60 %,
- L'éclairage public est réalisé à 30 %,
- Les travaux divers sont réalisés à 30 %,
- Les chaussées ont un taux de réalisation de 0 %.

Le total des travaux engagés à ce jour est d'environ 30 %.

### **III - OBJET DE L'AVENANT**

L'avenant se justifie (cf : articles 19 et 118 du Code des Marchés Publics) après la demande de modifications du projet demandées par la Mairie d'Eccica Suarella, suite au recalibrage de la Route Départementale 103 par le Conseil Général de Corse du Sud qui a porté la largeur de la voie de 5,00 à 6,00 mètres. De ce fait, la bretelle de raccordement de la Route Départementale 103 a du être modifiée pour être mise en conformité avec le projet du département. Des prix supplémentaires ont été établis pour prendre en compte ces modifications.

De plus, il s'est avéré durant l'exécution du marché que cinq prix nouveaux devaient être créés.

#### **III 1 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

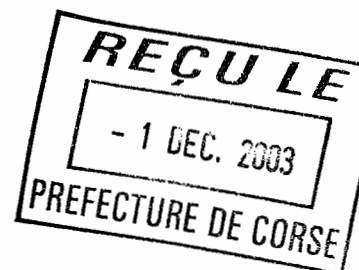
Les travaux supplémentaires sont dus essentiellement à :

- Un élargissement de la chaussée,
- Une dépose et repose de bordures,
- Une augmentation de la longueur des fossés bétonnés,
- Du déplacement d'un candélabre de l'éclairage public du carrefour,
- Des travaux supplémentaires liés à l'éclairage public et imposés par la réglementation en matière d'installations électriques (Cablette de terre, chambre de tirage).

Ils se traduisent essentiellement par :

• **Les principaux postes en dépassement sont (supérieur à 3 000 €) :**

- Purge y compris restitution	4 253,20 € HT
- Fossé bétonné 90 x 30 x 30	11 890,80 € HT
- Fourniture et mise en œuvre de cablette de terre	13 658,40 € HT
- Dépose de panneaux	4 573,40 € HT
	<b>34 375,80 € HT</b>



### III 2 - LES PRIX SUPPLEMENTAIRES

L'établissement de prix forfaitaires ou unitaires, a été effectué par décomposition ou comparaison des prix correspondant à des travaux similaires, exécutés dans un environnement économique similaire ou en fonction de prix comparables du marché.

Ces prix ont été fixés après négociation avec l'entreprise avant exécution des travaux qu'ils rémunèrent en tenant compte de la présence sur place de l'entreprise.

Les prix nouveaux sont répertoriés dans le tableau ci dessous.

Le montant des travaux liés aux prix nouveaux est de : 25 052,91 € HT (4,2 % du marché initial) et se répartit ainsi :

N°de prix	Désignation	Unité	Quantité	P.U. (HT) En €	Total HT en €		% du marché
700	CLOTURE PROVISoire	ML	18,00	13,72	246,96	Non prévu au marché	0,04
701	DEPOSE DE PANNEAUX	U	20,00	228,67	4 573,40	Idem	0,77
702	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CHAMBRES DE TIRAGE	U	15,00	411,61	6174,15	Idem	1,04
703	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CABLETTE DE TERRE	ML	560,00	24,39	13 658,40	Idem	2,29
704	DEPOSE DE BORDURES	ML	40,00	10,00	400,00	Elargissement de chaussée	0,07

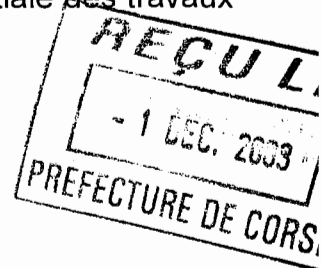
De ce fait l'augmentation de la masse des travaux s'élève à 44 787,42 € HT, soit 7,5 % de la masse initiale

### IV - DISPOSITIONS FINANCIERES - AUGMENTATION DE LA MASSE DES TRAVAUX

Les modifications apportées au projet augmentent la masse initiale des travaux d'un montant de :

- Marché :

	596 532,78 € HT
TVA 8 %	47 722,62 €
<b>Total TTC</b>	<b>644 255,40 €</b>



• Avenant n° 1 :

	44 787,42 € HT
TVA 8 %	3 582,99 €
<b>Total TTC</b>	<b>48 370,41 €</b>

• Nouveau marché :

	641 320,20 € HT
TVA 8 %	51 305,62 €
<b>Total TTC :</b>	<b>692 625,82 €</b>

Soit une augmentation de la masse des travaux de :

44 787,42 € H.T.

**48 370,41 € T.T.C.**

L'augmentation sera imputée sur l'opération 121/20024T, Pisciatello/Cauro inscrite au programme 2003 d'investissement sur le réseau routier national de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le montant du nouveau marché est de 692 625,82 €.

